

Réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai à 17 heures 30,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué par courriel en date du 07 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de M. Eric CABRILLAT, Président, le jeudi 16 mai 2024 à 17h30 à LE TAILLAN-MEDOC (Salle du Conseil Municipal).

Appel des administrateurs, **sont conviés**

M. Éric CABRILLAT Mme Pauline RIVIERE Mme Michèle RICHARD M. Vincent AGNERAY Mme Séverine QUESTEL M. Raymond VIGOUREUX Mme Laetitia MAUHE BERJONNEAU	Maire du Taillan-Médoc – Président du CCAS Adjointe aux Affaires Sociales– Vice-Présidente Conseillère déléguée à la Médiation et à la Cohésion Sociale Conseiller Délégué aux Affaires Sociales Conseillère Associée à la Petite Enfance Conseiller Associé aux Espaces Verts et Biodiversité Conseillère Municipale
Mme Véronique RIGOLE	Représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
Mme Christiane DURANDAU	Représentante des associations familiales au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales
Mme Jacqueline ANFRAY M. Michel MARTIN	Représentants des associations de personnes handicapées du département
Mme Elisabeth PASQUET	Membre qualifié associatif
Mme Dominique LAMOUREUX	Représentante des associations œuvrant contre les problématiques familiales

Présents : 11

M. Eric CABRILLAT

Mme Pauline RIVIERE

Mr Vincent AGNERAY

Mme Michèle RICHARD

M. Raymond VIGOUREUX (17h45)

Mme Véronique RIGOLE

M. Michel MARTIN

Mme Christiane DURANDAU

Mme Dominique LAMOUREUX

Mme Jacqueline ANFRAY (17h55)

Mme Elisabeth PASQUET

Excusé(e)s représenté(e)s : 1

Mme Séverine QUESTEL a donné pouvoir à Mr Vincent AGNERAY

Excusées : 0

Absent(e)s : 1

Mme Laetitia MAUHE BERJONNEAU

Après avoir fait l'appel des administrateurs, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Arrivée de M. Raymond VIGOUREUX à 17h45

Arrivée de Mme Jacqueline ANFRAY à 17h55

Nombre de votants : 10 votants pour la délibération n°133 – 16-05-24

Nombre de votants : 11 votants pour les délibérations n°134 – 16-05-24 et n°135 – 16-05-24

Nombre de votants : 12 votants à compter de la délibération n°136 – 16-05-24

Secrétaire de séance : Mme Barbara SAUTROT

Invités : Mme Laurence HADJ-HAMDRI, responsable du CCAS

Mme Elodie MAHIEUX, Directrice du Pôle Enfance Jeunesse et Solidarité

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mars 2024
- Approbation du nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Election d'un Vice-Président Délégué
- Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président du CCAS
- CCAS - Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023
- Approbation du Compte administratif 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Adoption du Budget Supplémentaire 2024
- Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) proposé par le CDG33
- Approbation du Contrat d'objectif 2023 avec la CARSAT – aide aux structures
- Convention de financement pour le fonctionnement du CLIC Porte du Médoc
- Convention d'utilisation du portail extrant « Espace Partenaires » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde

Présentation-Informations- Actualité du CCAS :

- Activités Séniors prévues

CONVENTIONS DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DU CLIC PORTE DU MEDOC

Madame Pauline RIVIERE, rapporteur, expose : les CLIC sont des « structures à vocation pluridisciplinaire qui prennent en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement de la personne, à la qualité et au confort d'usage du bâti (environnement, habitat) ainsi qu'à la vie sociale, culturelle et citoyenne » (circulaire N°DAS/RV2/2000/310 du 06 juin 2000). Il est un centre de ressources et d'informations par une mise en réseau de l'ensemble des structures sociales, sanitaires et médico-sociales, des services et des professionnels qui œuvrent auprès des personnes âgées et des personnes adultes handicapées.

Ouvert en 2004, le CLIC agit pour relever au mieux le défi des conséquences du vieillissement à l'échelle d'un territoire intercommunal, garantissant tant la proximité des acteurs que la capacité à mener des actions complémentaires aux politiques locales. Intégré aux services du Département de la Gironde depuis le 1^{er} Juillet 2023, le CLIC poursuit son engagement auprès des publics fragilisés par l'âge ou le handicap, de leurs aidants et des professionnels grâce au soutien des communes de la Porte du Médoc ayant choisi de maintenir leur adhésion ainsi qu'à celui des caisses de retraite.

Vu la délibération n°93 du 11 avril 2023 approuvant le principe de l'internalisation du CLIC au sein des services du Département, et s'engageant à maintenir sa participation financière,

Considérant que pour 2024, le montant de la contribution est fixé à 1,35 € par habitant de plus de 60 ans soit 3 416,85 € (2 531 habitants de plus de 60 ans x 1,35€)

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature des conventions de Partenariat avec le CLIC,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

- **d'autoriser** le Président à signer les présentes conventions et toutes pièces afférentes
- **d'autoriser** le versement de la contribution annuelle arrêtée à 3 416,85 € pour 2024, puis actualisée chaque année au regard de la convention signée

POUR : 12
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait au Taillan-Médoc, le 16 mai 2024

LE PRESIDENT

Eric CABRILLEAT



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :
-de sa transmission en Préfecture le
-de sa publication le